

SEANCE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Vendredi 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bêlâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE sous la présidence de **Mr LAROCHE Laurent**, Maire de Bêlâbre.

Date de convocation du conseil : 8 avril 2019

Présents : Laurent LAROCHE Maire, Annie Brulon, Florian Chiron, Sandra Dubos, Paul Jeanneau, Marie-Jeanne Maillochon, Vincent Manteau, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Jean Marc Pouget.

Absent(s) absente(s) excusés : Suzanne Marchand, Laurence Baritaud, Sylviane Ouvrard et Stéphane Léonard.

Secrétaires de séance : Mme Sandra DUBOS et Mr Vincent MANTEAU

Ordre du jour :

Vote du compte administratif 2018 du budget principal et assainissement

Vote du compte de gestion 2018 du budget principal et assainissement

Vote des taux d'imposition

Affectation des résultats

Vote BP 2019 budget principal

Vote BP 2019 budget assainissement

Questions diverses

Lecture du dernier compte rendu de séance, adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr NEVIERE Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal dressé par Monsieur Laurent LAROCHE Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	25 263.87	253 289.58	0.00	253 289.58	25 263.87
Opérations de l'exercice	729 213.80	705 597.57	184 428.01	374 034.02	913 641.81	1 079 631.59
Total	729 213.80	730 861.44	437 717.59	374 064.02	1 166 931.39	1 104 895.46
Résultat	0,00	1 647.64	63 683.57	0.00	62 035.93	0.00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	729 213.80	730 861.44	437 717.59	374 034.02	1 166 931.39	1 104 895.46
Résultats définitifs	0,00	1 647.64	63 683.57		62 035.93	0.00

Le conseil constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr NEVIERE Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Assainissement dressé par Monsieur Laurent LAROCHE Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	17 608.73	0.00	31 083.65	0.00	48 692.38
Opérations de l'exercice	24 401.37	67 175.90	15 237.00	11 269.89	39 638.37	78 445.79
Total	24 401.37	84 784.63	15 237.00	42 353.54	39 638.37	127 138.17
Résultat	0,00	60 383.26	0.00	27 116.54	0.00	87 499.80
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	24 401.37	84 784.63	15 237.00	42 353.54	39 638.37	127 138.17
Résultats définitifs	0,00	60 383.26	0.00	27 116.54	0.00	87 499.80

Le conseil constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 du Budget Principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 du Budget Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Bélâbre décide l'affectation du résultat 2018 du budget PRINCIPAL comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET PRINCIPAL		
<u>Fonctionnement</u>		
Résultat de l'exercice :	-23 616.23	
Résultat antérieur reporté :	25 263.87	
Résultat définitif à affecter :	1 647.64	
<u>Investissement</u>		
Résultat de l'exercice	189 606.01	
Résultat antérieur reporté	-253 289.58	
Résultat total compte 001	-63 683.57	
Restes à réaliser dépenses	0.00	
Restes à réaliser recettes	0.00	
SOLDE DES RESTES A REALISER	0.00	
Résultat définitif		
<u>Affectation du résultat :</u>		
Affectation DEFICIT invest.reporté au compte 001	-63 683.57	
Exécution du virement à la sect. Investissement 1068	1 647.64	
affectation à l'excédent reporté 002	0.00	

AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Bélâbre décide l'affectation du résultat 2018 du budget ASSAINISSEMENT comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT		
<u>Fonctionnement</u>		
Résultat de l'exercice :	42 774.53	
Résultat antérieur reporté :	17 608.73	
Résultat définitif à affecter :	60 383.26	
<u>Investissement</u>		
Résultat de l'exercice	-3 967.11	
Résultat antérieur reporté	31 083.65	
Résultat total compte 001	27 116.54	
Restes à réaliser dépenses	0	
Restes à réaliser recettes	0	
SOLDE DES RESTES A REALISER	0	
Résultat définitif	27 116.54	
<u>Affectation du résultat :</u>		
Affectation excédent invest.reporté au compte 001	27 116.54	
Exécution du virement à la sect. Investissement 1068		
affectation à l'excédent reporté 002	60 383.26	

TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, 2311-1 et suivant, L2312-1 et suivant, L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2019,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

-les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée ;

-les taux appliqués pour l'année et le produit attendu,

Considérant que le budget primitif de la commune nécessitera des rentrées fiscales de 310 035 euros,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur en la personne de Monsieur Laroche Laurent Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux 2018	taux 2019	Bases	Produits
TH	10.50	10.50	1 506 000	158 130
FB	12.78	12.78	996 500	127 353
FNB	36.32	36.32	67 600	24 552
			TOTAL	310 035 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivant L.2311-1 à L2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offert nous permettant d'aller jusqu'au 31 mars de chaque année, et au-delà, suivant la date de réception des informations nécessaires à l'élaboration de celui-ci,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur en la personne de Monsieur Laurent LAROCHE, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 0 contre adopte le budget primitif principal 2019 comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>714 440.00 €</i>	<i>714 440.00 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>386 360.91 €</i>	<i>386 360.91 €</i>

Budget primitif 2019 ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivant L.2311-1 à L2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offert nous permettant d'aller jusqu'au 31 mars de chaque année, et au-delà, suivant la date de réception des informations nécessaires à l'élaboration de celui-ci,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur en la personne de Monsieur Laurent LAROCHE, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 0 contre adopte le budget primitif 2019 Assainissement comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>89 983.26 €</i>	<i>89 983.26 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>731 108.45 €</i>	<i>731 108.45 €</i>

Convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Bélâbre et l'Office de tourisme Destination Brenne.

Monsieur le Maire fait donner lecture au conseil du projet de convention devant être établi entre la commune de Bélâbre et l'Office de Tourisme Destination Brenne visant à règlementer la mise à disposition des locaux de la commune sis au lieu-dit « La Quintaine ».

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé commenté de Mr Nevière et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Bélâbre et l'Office de Tourisme Destination Brenne.

Plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle que suite à une réunion avec les services de la Direction des Territoires, les dits services ont réclamé à la commune un dossier Loi sur l'eau par rapport à ce dossier « étude de l'impact du prélèvement d'eau dans l'Anglin lors des périodes d'étiage »

Il va donc falloir recruter un bureau d'étude pour faire un dossier « porter à connaissance ». Vu les délais pour recruter et faire le dossier d'impact, il est devenu impossible de tenir les délais pour ouvrir le plan d'eau en juillet 2019. Sous réserve que le dossier « porter à connaissance » soit validé par la DDT. Les travaux pourraient commencer en début 2020. Une date est retenue « mercredi 15 mai 2019 20 H » pour l'organisation d'une réunion publique pour informer la population.

Divers

Mme Maillochon demande à Monsieur le Maire des informations sur l'implantation d'un regroupement Européen de Tziganes « Vie et Lumière » sur des terrains à Touvent (160 HA sur Bêlâbre, 70 HA sur Ruffec, 10 HA sur Le Blanc).

Monsieur le Maire résume l'affaire : c'est une vente privée entre le propriétaire (Danois) et l'Eglise Evangéliste « Vie et Lumière » qui cherche un terrain permanent pour leur rassemblement annuel en août concernant 6 000 caravanes et plus de 35 000 personnes.

Monsieur le Maire explique qu'après plusieurs réunions avec les élus voisins (Ruffec, Le Blanc), la SAFER, le Préfet, le Symctom, tout le monde constate que l'arrivée de 35 000 personnes poserait de grosses difficultés dans la Région.

Un contre-projet agricole se met en place avec plusieurs agriculteurs et des investisseurs privés pour monter un dossier afin d'acquérir cette propriété.

Monsieur le Maire tiendra le conseil informé de l'évolution de ce dossier.

Calendrier :

- 15 /04 Groupe de travail CRST MOVA. Alain*
- 18/04 Réunion information élu SAGE (Alain – réservé aux délégués MOVA)*
- 25/04 Réunion CA Destination Brenne*
Réunion entente + AG Initiative Brenne
Réunion Préfecture Banque des Territoires 14 H 30
- 26/04 Convention Fondation du Patrimoine 17 H30*
- 08/05 Cérémonie du 8 mai*
- 15 /05 Réunion publique plan d'eau 20 H*
- 18/05 Repas des Séniors – demande de participation de la part des conseillers*
- 26/05 Elections Européennes*
- 30/05 au 02/06 Jumelage*